



Syndicat majoritaire
Du CP PERPIGNAN

Blocage du 08 juillet 2026

Le mercredi 08 juillet 2026

À la suite de la violente agression survenue hier soir au 2^e CD, au cours de laquelle un surveillant a été lacéré à plusieurs reprises au visage par un détenu dangereux et multirécidiviste, **l'UFAP UNSa Justice** avait appelé l'ensemble des personnels à se mobiliser dès 6 heures devant les portes de l'établissement.

À la suite de cette agression, le détenu a été placé en garde à vue. À l'issue de sa comparution immédiate, il sera transféré vers le centre pénitentiaire de Béziers ou celui de Seysses. Cette décision va dans le sens des revendications de **l'UFAP UNSa Justice**, qui refuse que les victimes soient contraintes de continuer à travailler au contact de leur agresseur.

Les agents ont répondu présents. Face à leur colère, leur solidarité et leur détermination, le fonctionnement de l'établissement a été bloqué jusqu'à **12 h 15 en soutien à notre collègue**.

Les personnels ont ensuite repris leur service après avoir obtenu de la cheffe d'établissement par intérim l'engagement de maintenir, pour le reste de la journée, une organisation strictement limitée.

Seuls les parloirs et les promenades ont été assurés, avec des mouvements réalisés exclusivement en îlotage. Toutes les autres activités sont annulées.

Après une agression d'une telle gravité, il était inconcevable de reprendre un fonctionnement normal comme si de rien n'était. Les agents avaient besoin d'être entendus, soutenus et protégés.

Avec près d'une cinquantaine d'agents absents, il est illusoire de prétendre **maintenir un fonctionnement normal**. Tant que les effectifs ne permettront pas d'assurer l'ensemble des missions dans des conditions de sécurité satisfaisantes, les mouvements et les activités des personnes détenues **devront être strictement limités**. Il appartient à l'administration **d'adapter le fonctionnement de l'établissement aux effectifs réellement présents**, et non aux personnels de compenser en permanence les carences de l'administration au détriment de leur sécurité. **L'UFAP UNSa Justice** demande qu'une véritable doctrine locale de fonctionnement en mode dégradé soit mise en place, en cohérence avec les travaux engagés par notre organisation auprès de la Direction interrégionale.

L'UFAP UNSa Justice salue la mobilisation exemplaire des personnels, qui a permis d'obtenir des mesures immédiates et une organisation adaptée à la gravité de la situation.

L'UFAP UNSa Justice exige **l'intervention systématique des ERIS** lorsqu'un détenu retransché est en possession d'une arme.

L'UFAP UNSa Justice réclame également **le renouvellement des tenues d'intervention, devenues obsolètes et inadaptées** aux risques auxquels les personnels sont quotidiennement confrontés.

Ces engagements devront désormais être intégralement respectés.

L'UFAP UNSa Justice restera particulièrement vigilante quant à leur application ainsi qu'aux suites disciplinaires, pénales et administratives qui seront données à cette nouvelle agression.

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset

